



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 8 décembre, 2008

L'ARRIÉRÉ DES TRIBUNAUX S'AGGRAVE

(TORONTO) Dans son Rapport annuel 2008, publié aujourd'hui, le vérificateur général de l'Ontario, Jim McCarter, affirme que, malgré les importantes hausses de financement des cinq dernières années, l'arriéré des tribunaux de l'Ontario continue de croître et a même atteint son plus haut niveau en 15 ans.

« Ces arriérés ont de graves conséquences, a ajouté M. McCarter. Les défendeurs peuvent tirer avantage des délais pour exiger le retrait de leur cause; les souvenirs des témoins peuvent s'estomper avec le temps; et les retards sont injustes pour les accusés, qui devraient pouvoir s'attendre à ce que les accusations criminelles qui pèsent contre eux soient réglées dans un délai raisonnable. »

Le problème a été repéré lors d'une vérification de l'optimisation des ressources portant sur la Division des services aux tribunaux du ministère du Procureur général, qui a dépensé 400 millions de dollars en 2007-2008. Le vérificateur général avait déjà mentionné les arriérés croissants, particulièrement pour les affaires criminelles, dans ses rapports de 1997 et 2003. Bien que le Ministère ait pris différentes mesures pour régler le problème et augmenté ses dépenses de 100 millions de dollars en cinq ans, les arriérés continuent de croître.

Le vérificateur a notamment constaté ce qui suit :

- Au cours des cinq dernières années, les tribunaux ont dû faire face à un nombre croissant d'accusations criminelles. À la Cour de justice de l'Ontario, le nombre d'accusations a augmenté de 17 % pour atteindre plus de 275 000.
- En 1992, la Cour suprême du Canada a déclaré qu'un délai de huit à dix mois était raisonnable pour l'instruction des affaires — certaines affaires en attente de procès depuis plus longtemps risquent d'être rejetées. Le nombre d'accusations criminelles en instance depuis huit mois ou plus a augmenté de 16 % en cinq ans.
- L'arriéré est attribuable en grande partie au fait que le nombre moyen de comparutions nécessaires pour régler une affaire est aujourd'hui de 9,2 comparativement à 7,3 en 2002 et 5,9 en 1997.
- Pour être comparable aux autres provinces, l'Ontario devrait engager un nombre important de nouveaux juges et juges de paix et fournir des employés de soutien additionnels.

-30-

Renseignements :

Andréa Vanasse/Joel Ruimy
Communications
(416) 327-2336